

R.A.A.G.F.

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 84/620 du 3/7/1984  
/MTPS-DGTFP,DFP.

portant intégration et nomination de  
Monsieur ONZE ELENGI Jean dans les cadres  
de la catégorie A, hiérarchie I des Ser-  
vices Administratifs et Financiers (SAF)  
(Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/ I S S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi n° 25/80 du 13-11-1980 portant amendement de l'article 47  
de la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi n° 15/62 du 3-2-1962 portant statut général des fonction-  
naires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-1958 fixant le règlement sur la solde  
des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/406 du 29-12-1962 portant statut commun des cadres  
de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers (SAF);

(/u le décret n° 62/199/FP du 9-5-1962 fixant le régime des ré-intégra-  
tions des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-1962 fixant la hiérarchisation des  
diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-1962 fixant les catégories et hié-  
rarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3-2-1962 portant statut  
général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/108/FP du 5-7-1962 relatif à la nomination et à  
la révocation des fonctionnaires des cadres de l'état;

(/u le décret n° 63/81/FP.BE du 26-3-1963 fixant les conditions dans  
lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonction-  
naires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-1967 réglementant la prise d'ef-  
fet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nomina-  
tions, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

(/u le décret n° 74/470 du 31-12-1974 abrégant et remplaçant les  
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-1962 fixant les échelonnements in-  
diciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 79/154 du 4-4-1979 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 80/644 du 28-12-1980 portant nomination des Membres  
du Conseil des Ministres;

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26-01-1981 au décret n° 80/644 du  
28-12-1980 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;

(/u le décret n° 81/017 du 26-01-1981 relatif aux intérimaires des Membres  
du Gouvernement;

(/u le décret n° 83/320 du 3-5-1983 portant nomination d'un Membre du  
Conseil des Ministres;

(/u la lettre n° 1193/MEN/DGEOC/DOU/D1 du 10 Avril 1984 du Directeur  
de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de l'intéressé;

(/u le Protocole d'accord du 5-8-1970 signé entre le Congo et l'URSS;

(/u le décret n° 74/229 du 10-1-1974 portant attribution de certains  
avantages aux Economistes Statisticiens et les Diplômés des Grandes Ecoles et  
Instituts d'Enseignement Supérieur de Commerce;

DECRETE :

Yh

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du décret n° 62/426 du 29-12-62 et du Protocole d'accord du 05-8-1970 susvisés, Monsieur ONZE-ELENGA Jean, né le 10 Juin 1950 à Makoua, titulaire de la Maîtrise Es Sciences Economiques, option : Finances et Crédit obtenu à l'Institut des Finances de Moscou (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A. hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers SAF- (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des SAF Stagiaire, indice 710.-

ARTICLE 2. - Conformément aux dispositions du décret n° 74/229 du 10-6-1974 Monsieur ONZE-ELENGA Jean est classé Administrateur des SAF de 2° échelon Stagiaire, indice 890.-

ARTICLE 3. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Finances.

ARTICLE 4. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPO et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 3 Juillet 1984

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et de  
la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances

Ithi Ossetoumba LIZOUNZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGTFP/DFP..... 3
- DFP/BST..... 1
- DCB..... 3
- DCF..... 1
- MF..... 1
- DOSSIER..... 3
- INTERESSE..... 1
- SOCM/BC..... 2

X